

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRATS-DE-CARLUX DU 17 FEVRIER 2022

Etaient présents : Jean-Michel BARREAU – Nicole LABROT - Claude GONDAL – Amélie FLAMANT-GOURDEL – Héloïse MARADENE – Serge MASSEDE – Mathilde ROUSSERIE – Nicolas SALABERT – Isabelle YAHIA – Christian LARRE – Lionel REBEYROL – Christophe PARRE.

Absents excusés : Brigitte TEILLAC-PALADE – Ferdinand GUELLIER – Patricia GOURSAT.

Secrétaire : Mathilde ROUSSERIE.

POINT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022 :

- **SECRETARIAT DE MAIRIE** : il reste à poser une cage d'escalier (réalisée par l'ESAT) pour accéder aux archives de la mairie ; coût : 2 000 €.
- **TRAVAUX CLASSE CE** : En vue d'économies d'énergies, pose d'une pompe à chaleur réversible, changement revêtement de sol, peinture murs... Le coût des devis est de 12 364,44 €. Une subvention de l'Etat a été sollicitée pour un coût de 4 339 €; une subvention du Département a été sollicitée pour un coût de 2 712 €. Les travaux sont à effectuer en juillet / août.
- **AGORESPACE**
La commission a acté le projet de l'aménagement d'un terrain omnisports au sein de la commune de 18m X 9m.
Les négociations sont en cours avec 3 constructeurs. La délibération concernant le choix de l'entreprise sera prise ultérieurement.
Le coût avec la plateforme (220 m2) devrait s'élever à 60 000 € TTC, sur lequel la commune a sollicité des subventions au titre de la DETR pour 20 244 € et du conseil départemental pour 12 652 €.
Elle a également préparé un dossier de demande de subventions auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT dans le cadre du projet : « 5 000 équipements de proximité d'ici 2024 ». Des conventions d'occupation sont à signer avec les associations de la commune et le Centre de Loisirs de STE-NATHALENE.
Le lieu d'implantation se situerait au fond du parking herbeux à l'entrée du bourg.
- **VOIRIE – CHEMINS RURAUX**
 - Il n'y aura pas d'investissement important sur les chemins ruraux en 2022, les gros travaux ayant été effectués.
 - En ce qui concerne la voirie, la commission propose :
 - . la réfection d'une partie de la route des Colombes, qui est la plus dégradée et la plus fréquentée (la partie basse ayant été refaite)
 - . La suppression des résurgences liées aux racines d'arbres riverains au Champ du Moine et au Moulinot
Le coût total est de 25 689,72 €
La commune a sollicité une subvention au titre des amendes de police 2022.
 - . la barrière de sécurité en bois, comme acté par les habitants du Sirey, aux droits du château (coût : 1 602 € ; amendes de police : 480 €).
 - Boîte à lire / panneaux d'informations abribus : les commandes ont été faites. La commune attend le devis des panneaux des abribus qui ne pourront être posés qu'après la mise en place des poubelles. Le budget est de 5 000 €.
- **AMENAGEMENT DU BOURG**

La commission a travaillé sur l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD (agence technique départementale) en proposant un certain nombre de modifications. Une consultation, menée par l'ATD, de géomètre-expert et géotechnicien est en cours avant le choix du maître d'œuvre.

Signalétique

Un travail sera fait ultérieurement concernant la signalétique dans la commune, et une commission sera créée.

DELIBERATION SICTOM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, refuse la proposition du SMD3 qui souhaite englober tous les syndicats intercommunaux au niveau du département.

ADRESSAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer une nouvelle voie : impasse des Tilleuls
- décide de modifier la route du Merdanson en Merdansou

Par ailleurs, la société NGE a détaché un agent afin de relever toutes les boîtes aux lettres de la commune pour le passage de la fibre (en 2023).

MEDECINE DU TRAVAIL (agents communaux)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention déjà existante pour une période de 3 ans auprès du CENTRE DE GESTION de la DORDOGNE, soit du 01/01/22 au 31/12/24.

SUPPRESSION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Suite à l'avis du Comité technique du 21/01/22, il y a lieu de prendre une délibération actant de la suppression de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (les grades d'agents de maîtrise ont été créés par délibération du 16/12/21) avec effet au 01/01/22.

PRIMES DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte la proposition du Maire de revaloriser les primes du personnel, qui ont été mises en place en 2017, une clause de revoyure de la délibération devant être faite à minima tous les 4 ans.

La proposition de la délibération doit d'abord passer devant l'avis du Comité Technique du CENTRE DE GESTION.

QUESTIONS DIVERSES

- Emplois jeunes : il est décidé la reconduction de l'expérience sur une période allant du 15 juin au 15 septembre, en enlevant les 3 semaines de vacances d'août du cantonnier.
- Le géomètre est passé concernant les poubelles aux Gautheries, la commune attend le document d'arpentage.
- Il est proposé la création d'un marché de producteurs sur la commune, dates à voir avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (22/7 et 19/8).
- PLUI : la commune est classée « pôle de proximité » : 60 logements possibles peuvent être créés sur 15 ans.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu le 10 mars (vote des comptes administratifs 2021) et le 05 avril (vote des budgets primitifs 2022).